

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Matricule : 5279 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ANBRY FAÏIMA EP. BEN DANKA

Date de naissance :

1955

Adresse :

1 Rue Aïn Afif BAL-Hay SALAM CABO

Tél. : 06 62 55 56 61

Total des frais engagés :

2250 Dhs

Cachet du médecin :

Dr. Abdelaziz CHNANI
Ophtalmologiste
14 Av. Kennedy Imm. An-nour Casablanca
SAFI Tel/Fax: 0524 2400 20

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 13/14/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 MARS 2021		C2	250	Dr. Abdelazziz CHNANI Ophtalmologiste 14 Av. Kennedy Imm. An-nour 1er Etage SAFI - TSHFAX 0524.62.00.30

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MEDICIA RABII OPTIC DUASSAL RABBI Opticien Optométriste	27-03-2021	2000 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

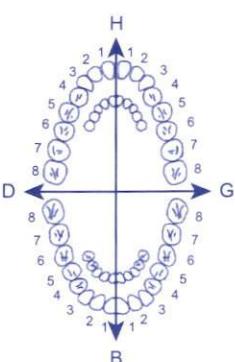
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'odontologie.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MEDICAL RABII OPTIC

OPTICIEN - OPTOMETRISTE

OUASSAL RABII

Diplômé de l'institut supérieur
d'Optométrie & de Médecine d'Optique

SAINT PETERSBURG



بصريات ربيع الطبية

اختصاصي في علم البصريات

و العدسة اللاصقة

واصل ربيع

خريج المعهد العالي لعلم البصريات

و الطب البصري

سان بيتربورغ

Nº 000551

FACTURE

DATE : Le 27 Mars 03 2001 POUR LE :

NOM & PRÉNOM : ANBRY Fatima MEDICAL RABII OPTIC
OUASSAL RABII

ADRESSE : _____

TÉL : _____

DÉSIGNATION		PRIX
MONTURE	pour femme	500,00
OD L	+ 1,00 (- 1,50; 100°)	750,00
OG L	+ 0,75 (- 0,75; 80°)	750,00
SOUS TOTAL 1		2000,00
MONTURE		
OD P	ADD: + 2,50	
OD P		
SOUS TOTAL 2		
TOTAL		2000,00

Vêtes progressifs organiques
Anti-reflet

Arrêtée la présente facture à la somme de : Deux mille dinars.

MEDICAL RABII OPTIC
OUASSAL RABII
Opticien Optométriste

INP: 115019621 Bd HASSAN II, N° 5, Imm. ZIRATEX Tél : 0612-083-497 / SAFI

ICE: 001649663 00044

FE: 66601973

RC: 16438
N°: PTT: 46757578

Dr. Abdelaziz CHNANI

Ophthalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification

Chirurgies des glaucomes - strabismes - paupières - voies lacrymales

Lentilles de contact

Angiographie numérisée - Laser - OCT

Echographie

Membre de l'Association Française d'Ophthalmologie

Médecin Expert Assermenté auprès des Tribunaux



الدكتور عبد العزيز الشباني

اختصاصي في طب وجراحة العيون

جراحة المياه البيضاء (الجلالة) بالليزر

طب وجراحة المياه الزرقاء - الحود

العدسات اللاصقة

تصوير أوعية الشبكية - الليزر

الشخص بالصدى

عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيب خبير محلف لدى المحاكم

Safi le 10/03/2021.....
أسفي في:

MME ANBRY Fatima

MONTURE + VERRES DE LUNETTES :

PROGRESSIFS ORGANIQUES ET ANTIREFLETS

Oeil Droit : +1,00 (-1,50) à 100°, Addition + 2,50

Oeil Gauche : +0,75 (-0,75) à 80°, Addition + 2,50

~~MEDICAL HABIB OPTIC
D'ABDALLAH HABIB
Opticien Optométriste~~

Dr. Abdelaziz CHNANI
Ophthalmologiste

14 Av Kennedy Imm. AN-NOUR 1er Etage
SAFI - Tél / Fax : 0524.62.00.20

14 شارع كينيدي عمارة النور الطابق الأول (بجانب فندق عبده).-أسفي - الهاتف / الفاكس : 0524.62.00.20

14 Av. Kennedy Imm. AN-NOUR 1er Etage (à côté Hôtel Abda) - SAIFI - Tél / Fax : 0524.62.00.20